

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-1543/SG/CG étendant aux gardes territoriaux le bénéfice de l'indemnité temporaire de cherté de vie.

n° 74-1543/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
2 octobre 1974

Numéro JO  
n° 20 du 25/10/1974

Date du numéro  
25 octobre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Le bénéfice de l'indemnité temporaire de cherté de vie institué par arrêté n° 74-5/SG/CG du 21 janvier 1974 est étendu pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974 aux personnels non fonctionnaires et non conventionnés de la Garde territoriale suivant les modalités fixées par arrêté sus-référencié.